

Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants du Programme du diplôme

Actualités

Afin d'assurer une communication plus efficace et plus concise avec les écoles du monde de l'IB, nous procéderons à une révision des *Notes au coordonnateur* pour tous les programmes de l'IB au cours des mois prochains et nous vous solliciterons bientôt pour recevoir un retour d'information de votre part.

Modèle du Programme du diplôme



(suite en page 2)

Notes au coordonnateur du Programme du diplôme

Publication trimestrielle produite par le Baccalauréat International pour tous les établissements autorisés à dispenser le Programme du diplôme.

L'IB vous répond

Si vous avez la moindre question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ibid@ibo.org ou vous mettre en rapport avec *L'IB vous répond* aux numéros suivants :

Royaume-Uni : +44 29 2054 7740

Genève : +41 22 309 2515

Singapour : +65 6579 5055

États-Unis : +1 301 202 3025

La Haye : +31 70 352 6055

Magasin de l'IB, service des ventes et du marketing

Courriel : sales@ibo.org

Disponible sur IBNET (ibnet.ibo.org) et sur le Centre pédagogique en ligne (occ.ibo.org).

Dans ce numéro :

Actualités

Tronc commun

Groupes 1 et 2 – Langues

Groupe 3 – Individus et sociétés

Groupe 5 – Mathématiques et informatique

Groupe 6 – Arts

Matières interdisciplinaires

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

Cours du Programme du diplôme en ligne

Examineurs et réviseurs de notation

Perfectionnement professionnel

Actualités du service de recherche globale de l'IB

Généralités

IB Publishing

(suite de la page 1)

De forme circulaire et non plus hexagonale, le **nouveau modèle du Programme du diplôme** a été créé dans l'idée de montrer l'alignement de la structure et de la terminologie entre les quatre programmes de l'IB, à savoir le Programme primaire, le Programme de premier cycle secondaire, le Programme du diplôme et le Certificat à orientation professionnelle de l'IB. Il illustre ainsi le continuum d'éducation du Baccalauréat International qui est continu, global et intégré pour les élèves âgés de 3 à 19 ans.

- La **sensibilité internationale, auparavant représentée par le profil de l'apprenant**, dépasse l'apprenant individuel et encercle désormais la carte du monde pour devenir un élément pilier des quatre programmes et constituer une **base solide pour les contextes mondiaux**.
- Les groupes de matières, toujours au nombre de six, ont été conservés et incitent les élèves à élargir et à approfondir leurs connaissances ainsi que leurs compréhensions conceptuelles. Il convient toutefois de noter que le groupe de matières « sciences expérimentales » s'intitule désormais « sciences » pour s'aligner davantage avec les autres programmes.
- Le tronc commun du Programme du diplôme, qui regroupe la théorie de la connaissance, le mémoire et le programme de créativité, action, service (CAS), continue d'encourager les élèves à remettre en cause leurs perceptions et à développer leurs compétences de réflexion critique. Vecteur de la recherche interdisciplinaire, il contribue par ailleurs au développement personnel et social des élèves par le biais de l'apprentissage expérientiel et d'un voyage vers la découverte de soi.
- Les approches de l'enseignement et de l'apprentissage soutiennent le profil de l'apprenant dans le cercle intérieur du modèle, reflétant ainsi l'engagement explicite de l'IB à l'égard de l'excellence pédagogique de même que son ambition d'éveiller chez les élèves un désir d'apprendre tout au long de leur vie.
- Le profil de l'apprenant reste ancré au cœur de ce programme, à l'instar des trois autres, et illustre le large éventail de capacités et de responsabilités humaines qui dépassent le cadre du développement intellectuel et de la réussite scolaire. Il incarne le fondement même de notre mission : bâtir un monde meilleur à travers l'éducation.

Approches de l'enseignement et approches de l'apprentissage dans le Programme du diplôme

À l'occasion du lancement du nouveau modèle du Programme du diplôme du Baccalauréat International, vous n'aurez certainement pas manqué de remarquer l'intégration des « approches de l'enseignement » et des « approches de l'apprentissage » au sein du modèle. Ces expressions désignent des stratégies, des compétences et des attitudes déterminées imprégnant l'enseignement et l'apprentissage

de l'IB. Ces approches, intrinsèquement liées aux qualités du profil de l'apprenant, consolident l'apprentissage des élèves et les aident à se préparer à l'évaluation dans le cadre du Programme du diplôme et au-delà.

L'apprentissage proposé aux élèves doit encourager le développement des compétences de recherche, de communication, de réflexion, d'autonomie ainsi que des compétences sociales. L'enseignement proposé dans le cadre du Programme du diplôme doit quant à lui reposer sur une approche basée sur la recherche et sur des concepts qui est mise en contexte, axée sur la collaboration, différenciée et guidée par l'évaluation.

Des travaux de recherche sur le sujet sont en cours et nous travaillons actuellement à l'élaboration de ressources de soutien qui permettront aux écoles du monde de l'IB d'accompagner les enseignants et les élèves du Programme du diplôme dans la mise en œuvre des approches de l'enseignement et de l'apprentissage. Nous recherchons à présent des établissements souhaitant participer à la mise à l'essai de ces ressources. Les établissements souhaitant participer à cette phase pilote sont invités à envoyer un message exposant brièvement leurs motivations à l'adresse dpdevelopment@ibo.org.

Un rapport sur le Programme du diplôme est à présent disponible sur le Centre pédagogique en ligne (CPEL). Il est accessible à partir de la rubrique **Actualités – Programme du diplôme**. Ce rapport offre un compte rendu des développements de l'initiative visant à soutenir la mise en œuvre des approches de l'enseignement et de l'apprentissage dans le Programme du diplôme.

Projet pilote des écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance : une expérience mondiale dans une classe virtuelle

Le projet pilote des écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance permet d'élargir la portée de l'IB en donnant accès au Programme du diplôme à des élèves et des établissements qui n'auraient pu autrement faire l'expérience de l'IB. Quatre écoles du monde de l'IB représentant chacune une région participent actuellement au projet pilote. Par le biais de partenariats entre ces écoles du monde de l'IB et des établissements ne dispensant pas les programmes de l'IB (établissements partenaires), des élèves se voient offrir la possibilité unique de suivre des cours du Programme du diplôme en ligne.

Le premier groupe d'élèves et d'établissements partenaires ont rejoint la communauté de l'IB en septembre 2012. L'environnement en ligne encourage l'établissement de liens à l'échelle mondiale et permet aux élèves d'intégrer des classes internationales et interculturelles d'une manière inédite. La collaboration entre les écoles du monde de l'IB d'enseignement à distance et les établissements

partenaires vise également à développer une compréhension de la philosophie et de la pédagogie de l'IB, soutenir les élèves dans le cadre de leur cours en ligne, et donner aux élèves partenaires des possibilités d'interagir avec des élèves d'écoles du monde de l'IB de manière directe lors d'activités complémentaires. Pour de plus amples informations sur ce projet, veuillez écrire à dp.online@ibo.org.

Nouvel outil en ligne pour les demandes d'épreuves d'examen modifiées

L'IB a le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouvel outil en ligne pour les demandes d'épreuves d'examen modifiées (agrandissement de l'épreuve d'examen ou de la taille de la police, code braille et/ou impression sur papier coloré). Cet outil remplace le formulaire *Demande de dispositions spéciales pour l'évaluation* utilisé jusqu'à présent, et ce, uniquement pour les candidats nécessitant la modification des épreuves d'examen. **Toutes** les autres demandes de dispositions spéciales en matière d'évaluation (par exemple, temps supplémentaire, traitement de texte) pour les candidats susmentionnés doivent également être déposées via cet outil.

L'option **Demande d'épreuves d'examen modifiées**, qui doit impérativement être utilisée pour toutes les demandes futures, est disponible sur IBIS sous l'onglet **Candidat**.

Une nouvelle page pour le PPCS

L'IB vient de procéder à la révision du Programme de premier cycle secondaire (PPCS), afin de proposer une structure visant à favoriser davantage la réussite des élèves qui souhaitent poursuivre leurs études dans le cadre de l'IB, tout en aidant les établissements scolaires à intégrer au PPCS les exigences de leurs systèmes éducatifs nationaux ou d'État. La nouvelle conception aboutit à la création d'un programme pour les élèves âgés de 11 à 16 ans qui reflète parfaitement les principes d'enseignement et d'apprentissage de l'IB. Il s'agit d'un programme innovant fondé sur des concepts qui bénéficie d'une procédure d'évaluation appropriée.

Un rapport présentant en détail tous les aspects du projet a été publié en octobre 2012. Il est disponible sur la page du Centre pédagogique en ligne (CPEL) destinée aux coordonnateurs du PPCS ainsi que dans la section « Une nouvelle page pour le PPCS ». Le rapport traite du programme d'études et de l'évaluation, des services aux établissements ainsi que du perfectionnement professionnel (avec sur ce sujet des informations en vue de la transition). Tous les guides pédagogiques, ainsi que le document intitulé *Le Programme de premier cycle secondaire : des principes à la pratique*, seront publiés sur le CPEL sous forme de version préliminaire en novembre 2013 avant de paraître officiellement en mai 2014. Le premier essai concernant les évaluations électroniques aura lieu en octobre 2013, à temps pour les premiers examens de 2015.

Pendant deux ans, les établissements seront invités à donner leur avis sur tous les aspects des innovations apportées au PPCS par le biais d'enquêtes et de groupes de discussion. Vous pouvez adresser vos commentaires en envoyant un courriel à l'adresse myp.curriculum@ibo.org.

Révision du Programme primaire (PP)

L'IB tient à organiser régulièrement une révision de l'ensemble de ses programmes afin d'avoir une idée claire de la manière dont les établissements scolaires répartis dans le monde, qui évoluent dans des contextes variés, mettent en œuvre les programmes et les envisagent.

Le PP, qui s'adresse aux élèves âgés de 3 à 12 ans, existe depuis une quinzaine d'années et est actuellement dispensé dans plus de 900 écoles du monde de l'IB. En août 2012, l'IB a entamé une étude afin d'évaluer la manière dont les établissements dispensant le PP dans plusieurs régions du monde envisagent et définissent le succès de ce programme de l'IB.

Des entretiens menés dans le cadre d'études de cas et des études portant sur des groupes cibles ont été organisés dans le monde entier d'août à début octobre 2012. En outre, de mi-octobre à fin novembre, plus de 900 sondages ont été distribués à toutes les écoles du monde de l'IB dispensant le PP et ayant réalisé leur première évaluation de la mise en œuvre du programme. Les résultats de ces sondages permettront à l'IB de mieux comprendre la relation entre la mise en œuvre du PP et les objectifs d'apprentissage, le soutien pédagogique et les stratégies disponibles au sein des établissements.

Pour toute question ou commentaire à propos de la révision du PP, vous pouvez envoyer un courriel à pyp-review@ibo.org.

Révision du profil de l'apprenant

Nous remercions tous ceux qui ont répondu à notre enquête mondiale, qui nous a permis de recueillir des informations sur le cycle de révision du profil de l'apprenant, ses qualités et ses descripteurs, ainsi que son impact dans les écoles du monde de l'IB. Cette enquête constituait une plateforme qui nous a permis de rassembler des réflexions collectives ainsi que des idées et des opinions individuelles.

Des recommandations concernant l'évolution du profil de l'apprenant de l'IB seront publiées dans un rapport mis en ligne sur le CPEL dans le courant de l'année 2013. Les propositions de révision seront étudiées par la division des études de l'IB, les comités consultatifs et les organes directeurs.

D'autres ressources sont également disponibles sur le CPEL pour aider les établissements à étudier plus en détail le profil de l'apprenant de l'IB, notamment le document intitulé *Présentation du profil de l'apprenant de l'IB*, un rapport sur les théories de l'apprentissage contemporaines associées aux qualités du profil de l'apprenant, un exposé de principes écrit

par George Walker, ancien directeur général de l'IB (intitulé *L'Orient et l'Occident face au profil de l'apprenant de l'IB*), des ateliers de perfectionnement professionnel traditionnels ou en ligne, et une plateforme en ligne sur la mise en pratique du profil (intitulée « Mise en pratique du profil de l'apprenant » – voir <http://profil-de-lapprenant-en-action.wikispaces.com/>).

Pour en savoir plus, veuillez envoyer un courriel à l'adresse continuumdevelopment@ibo.org.

Tronc commun

Mémoire

En raison de la mise à l'essai d'une nouvelle proposition de modèle d'évaluation, la nouvelle version du *Guide du mémoire* sera publiée en 2016, pour première utilisation en 2016 et premiers examens en 2018.

Critères d'évaluation du mémoire

Il a été porté à notre attention qu'une erreur s'est glissée dans la traduction du critère A dans la version espagnole du guide. La version actuelle du guide en espagnol stipule que la question de recherche doit impérativement être énoncée dans l'introduction. Cependant, il devrait être indiqué que la question de recherche doit être exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture. Veuillez noter que les versions anglaise et française du guide sont correctes.

Le critère A doit stipuler ce qui suit.

Critère A : question de recherche

(Objectifs d'évaluation 1 et 2)

Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle le but du mémoire est spécifié. Dans de nombreuses matières, l'objectif du mémoire est normalement énoncé sous la forme d'une question, d'où le nom de ce critère. Toutefois, pour certaines disciplines, il est préférable ou possible de formuler la recherche différemment.

Niveau	Descripteur
0	La question de recherche n'est soit pas exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture soit ne se prête pas à une étude méthodique dans la matière dans laquelle le mémoire est présenté.
1	La question de recherche est soit exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture mais n'est pas clairement formulée soit trop vaste pour pouvoir être traitée de manière satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.

Niveau	Descripteur
2	La question de recherche est exprimée avec clarté soit dans l'introduction ou sur la page de couverture et elle se concentre sur un sujet bien défini, ce qui rend possible une étude satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.

Soyez assurés que cette erreur a bien été portée à la connaissance des examinateurs chargés d'évaluer les mémoires en espagnol et que ces derniers ne manqueront pas d'appliquer le critère conformément à ce qui est stipulé dans les descripteurs présentés ici, et non dans ceux énoncés dans la version espagnole du guide.

Mémoire en étude du monde contemporain

Le mémoire en étude du monde contemporain est devenu une option principale pour le mémoire en août 2011, pour premiers examens en mai 2013. Cette option s'avère très populaire auprès des élèves. Nous rappelons aux superviseurs et aux coordonnateurs que les matières choisies pour réaliser un mémoire en étude du monde contemporain **doivent** être des matières faisant partie du Programme du diplôme. À la page 85 du guide du mémoire, il est indiqué qu'un « mémoire en étude du monde contemporain doit montrer que l'élève dispose d'une connaissance et d'une compréhension des théories, méthodes de recherche et conclusions pertinentes issues des matières choisies du Programme du diplôme ». En outre, étant donné la limite imposée de 4 000 mots, il est **fortement recommandé** aux élèves de ne choisir que **deux** matières sur lesquelles appuyer leur recherche. Nous invitons également les superviseurs et les coordonnateurs à rappeler aux élèves qu'ils **doivent** indiquer les matières qu'ils utilisent sur la page de couverture de leur mémoire.

Il est demandé aux superviseurs des élèves présentant un mémoire en étude du monde contemporain de rappeler aux élèves d'indiquer sur la page de couverture les disciplines abordées dans le cadre de leur mémoire. Cette information doit figurer en regard de la question de recherche du mémoire.

Modification du calendrier concernant le chargement en ligne des mémoires

À partir de mai 2014 (auparavant annoncé pour novembre 2013), l'IB mettra à la disposition des établissements un outil de chargement en ligne des mémoires dans un nombre limité de matières. Ce changement dans le mode d'envoi ne modifie en aucune façon la nature du mémoire car la grande majorité des mémoires sont rédigés à l'aide d'un programme de traitement de texte. Les mémoires qui sont manuscrits ou qui comprennent des figures faites à la main peuvent être scannés avant d'être chargés. La taille maximale de fichier permettra le chargement d'images en couleurs de haute qualité.

En préparation de l'envoi au format électronique, nous demandons aux enseignants d'insister sur le fait que le mémoire doit prendre la forme d'un article publié dans une revue spécialisée. Aucune disposition ne sera donc prise pour permettre le chargement de supports autres que le mémoire lui-même et les images qui l'accompagnent. Les annexes doivent être utilisées avec mesure car les examinateurs ne sont pas tenus de les lire. Il est donc important que les élèves incluent dans le corps du mémoire toutes les informations essentielles (y compris les images de grande taille). Les informations figurant en annexe doivent être minimales et choisies avec soin.

Entre autres avantages, l'envoi des mémoires par voie électronique permet de supprimer les frais d'envoi des mémoires encourus par les établissements et rend possible la notation électronique de ces mémoires par les examinateurs de l'IB.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les matières dont les mémoires devront être chargés en ligne lors de la session de mai 2014 sur la page du CPEL dédiée au mémoire.

Mémoires présentés à compter de 2013

Nous attirons de nouveau l'attention des établissements scolaires sur les changements ci-dessous, qui concernent les élèves présentant un mémoire en 2013.

1. Les candidats et leurs superviseurs doivent utiliser la nouvelle édition du *Guide du mémoire* (pour premiers examens en 2013). Les principaux changements sont l'ajout d'une 3^e catégorie (études en langue) dans le groupe 1 et de deux nouvelles matières (littérature et représentation théâtrale, et étude du monde contemporain).
2. Tous les mémoires doivent se conformer aux directives éthiques énoncées dans le document intitulé *Directives éthiques pour la recherche et le travail sur le terrain dans le cadre du mémoire* (premiers examens en mai et novembre 2013).

Mémoires de langues (groupe 1 et groupe 2)

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils soumettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture. Voici quelques exemples :

- pour le groupe 1 : Anglais A, 2^e catégorie / Allemand A, 3^e catégorie / Espagnol A, 1^{re} catégorie ;
- pour le groupe 2 : Français B, 1^{re} catégorie / Allemand B, 2^e catégorie (a) / Espagnol B, 3^e catégorie.

Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2^e catégorie dans le groupe 2

Ce qui suit donne des précisions sur la 2^e catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact

culturel est tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont donnés ci-dessous.

<p>Documents écrits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journaux • Magazines • Titres de journaux • Articles • Livres (autres que des œuvres littéraires) • Dessins humoristiques • Publicités • Prospectus, brochures ou manifestes • Lois ou réglementations • Documents ou enregistrements historiques 	<p>Documents oraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scénarios • Programmes radiophoniques ou télévisés • Paroles de chansons • Entretiens <p>Documents visuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvres des beaux-arts • Architecture (bâtiments, monuments, etc.) • Films • Timbres
<p>Symboles culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels) • Aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels) • Marques (en tant que témoignages culturels) 	<p>Les éléments suivants ne constituent pas des « artefacts culturels ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Événements politiques (élections, référendums) • Événements historiques • Mouvements sociaux (par exemple, les émeutes) • Problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.) • Villes et régions (mémoire de type « guide de voyage ») • Groupes ethniques (minoritaires) • Tendances dans les médias • Styles musicaux • Sports • Traditions • Institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.)

Présentation des références dans le mémoire

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'ils doivent communiquer aux superviseurs et aux candidats les informations ci-dessous publiées par le passé dans les *Notes au coordonnateur* et relatives aux précisions concernant la mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui. Ces informations complètent les exigences de présentation du mémoire figurant dans le guide le plus récent.

Mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui

Nous rappelons aux coordonnateurs et aux enseignants que les candidats **doivent** citer toutes les sources utilisées dans les travaux soumis à l'évaluation. Les informations fournies ci-après visent à clarifier cette exigence.

Les travaux que les candidats au Programme du diplôme remettent pour l'évaluation se présentent sous diverses formes et peuvent inclure des supports tels que du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et/ou des données provenant de sources imprimées ou électroniques. Si un candidat utilise les travaux ou les idées d'une autre personne, il doit en citer la source en appliquant de manière cohérente une méthode de mention des sources conventionnelle. Tout candidat ne respectant pas cette exigence sera soupçonné d'avoir commis une infraction au règlement. L'IB mènera alors une enquête qui pourra donner lieu à l'application d'une sanction par le comité d'attribution des notes finales de l'IB.

L'IB ne prescrit pas de méthode particulière à imposer aux candidats en ce qui concerne la mention des sources ou la présentation des citations au sein du texte ; cette décision est laissée à la discrétion des membres du personnel ou du corps enseignant concernés de l'établissement. En raison du large éventail de matières, des trois langues d'usage et de la diversité des méthodes de mention des sources, il serait irréalisable et restrictif de privilégier l'emploi de méthodes particulières. Dans la pratique, certaines méthodes sont plus largement utilisées, mais les établissements sont libres de choisir une méthode adaptée à la matière concernée et à la langue dans laquelle les candidats rédigent leur travail. Quelle que soit la méthode adoptée par l'établissement pour une matière donnée, il est attendu des élèves qu'ils fournissent au minimum les informations suivantes : le nom de l'auteur, la date de publication, le titre de la source et les numéros de page, selon le cas.

Les candidats doivent utiliser une méthode conventionnelle et l'appliquer de manière cohérente afin de citer toutes les sources utilisées, y compris les sources paraphrasées ou résumées. Lors de la rédaction d'un texte, les candidats doivent établir une distinction nette entre leurs propres idées et celles empruntées à autrui en utilisant des guillemets (ou tout autre moyen tel que la mise en retrait du texte) suivis d'une citation adaptée renvoyant à une référence dans la bibliographie. Si une source électronique est citée, la date de consultation doit impérativement être précisée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement

l'utilisation des méthodes de mention des sources. En revanche, ils doivent démontrer qu'ils ont bien cité toutes les sources utilisées. Les candidats doivent être informés qu'ils sont tenus d'identifier l'origine du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et/ou des données provenant de sources imprimées ou électroniques dont ils ne sont pas l'auteur. Là encore, ils doivent utiliser une méthode de mention/citation des sources adéquate.

Théorie de la connaissance

Rappel : l'enseignement du nouveau cours de théorie de la connaissance commence en 2013, pour première évaluation en 2015. Le nouveau guide pédagogique est désormais disponible sur le CPEL, et le matériel de soutien pédagogique sera publié sur le CPEL en avril 2013.

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance sont publiés pour chaque session d'examens. Tous les candidats (y compris les candidats de reprise) doivent rédiger leur essai en réponse à l'un des sujets imposés pour la session d'examens appropriée. Les sujets imposés sont publiés sur le CPEL le 1^{er} septembre pour la session de mai suivante et le 1^{er} mars pour la session de novembre de la même année.

Nous informons les établissements que la page de couverture électronique contient tous les renseignements sur le candidat dont l'examineur a besoin. Il n'est donc pas nécessaire que les candidats insèrent des en-têtes ou des pieds de page pour ajouter leur nom, numéro de candidat ou le nom ou logo de leur établissement sur chaque page de leur essai de théorie de la connaissance. Les candidats peuvent soumettre un essai dans les langues d'usage pour la théorie de la connaissance, qui sont les suivantes : anglais, espagnol, français, allemand, chinois (simplifié) ou chinois (traditionnel).

Le nouvel outil d'évaluation (notation reposant sur l'impression générale) et le formulaire accompagnant l'exposé (TK/PPD) seront utilisés à partir de la session d'examens de mai 2015.

Créativité, action, service (CAS)

Une nouvelle publication intitulée *Créativité, action, service : renseignements supplémentaires* est à présent disponible dans les trois langues officielles de l'IB sur la page du CPEL consacrée au programme CAS. Ce document a été conçu afin de répondre aux questions fréquemment posées sur le guide actuel de CAS.

Groupes 1 et 2 – Langues

Exigences en matière de lecture pour les cours du groupe 1

Il est rappelé aux établissements qu'ils doivent observer les exigences en matière de lecture pour les cours de

langue A : littérature, langue A : langue et littérature, et littérature et représentation théâtrale. Pour chaque cours du groupe 1 dispensé dans l'établissement et pour chaque langue, l'établissement doit s'assurer que les enseignants ont accès à la version la plus récente du guide pédagogique, de la liste d'œuvres traduites (PLT) et de la liste d'auteurs prescrits (PLA).

Corrections apportées aux guides pédagogiques, au matériel de soutien pédagogique, aux listes d'œuvres traduites et d'auteurs prescrits

Les guides, le matériel de soutien pédagogique, la liste d'œuvres traduites et les listes d'auteurs prescrits du groupe 1 feront l'objet d'une révision courant mars 2013 afin de corriger les erreurs. Les corrections seront répertoriées dans les actualités publiées sur le CPEL. Les établissements disposeront du temps nécessaire pour modifier comme il convient leurs plans de cours après la correction de ces erreurs.

Langue A : littérature – Langues admises sur demande spéciale

Les demandes spéciales de langues A : littérature passées en tant que matières anticipées doivent être envoyées au plus tard le 7 octobre 2013 pour la session de mai 2014, et ce, que ces matières soient enseignées par l'établissement ou étudiées en autodidaxie avec le soutien de l'établissement (NM uniquement). Les demandes envoyées après cette date ne seront pas prises en compte. Les établissements doivent en outre garder à l'esprit que les demandes d'inscription en catégorie anticipée ne seront approuvées que dans les langues A : littérature admises sur demande spéciale dont la demande a été déposée et acceptée pour la session d'examens de mai 2014.

Les langues A : littérature admises sur demande spéciale dont la demande a été déposée et acceptée pour la session d'examens de mai 2014 sont les suivantes :

Azerbaïdjanais A : littérature (NM)	Kurde A : littérature (NM et NS)	Shona A : littérature (NM)
Bemba A : littérature (NM)	Lao A : littérature (NM et NS)	Tamoul A : littérature (NM)
Birman A : littérature (NM)	Maldivien A : littérature (NM)	Tibétain A : littérature (NM)
Chichewa A : littérature (NM)	Mongol A : littérature (NM et NS)	Tigrigna A : littérature (NM)
Dzongkha A : littérature (NM)	Ndébélé A : littérature (NM)	Zoulou A : littérature (NM)

Géorgien A : littérature (NM et NS)	Panjabi A : littérature (NM)	
Khmer A : littérature (NM et NS)	Rwanda A : littérature (NM)	

Les coordonnateurs doivent utiliser le formulaire *Langue A : littérature admise sur demande spéciale* disponible sur IBIS sous l'onglet **Matière > Notifications préalables requises > Formulaires disponibles** pour envoyer leur demande et cocher la case « Anticipé ». Les établissements scolaires ne sont pas autorisés à élaborer leurs propres programmes d'études pour les langues A : littérature admises sur demande spéciale passées en tant que matières anticipées. Ils sont tenus d'utiliser une liste d'œuvres déjà autorisées qui leur sera envoyée par le centre de l'évaluation de l'IB, sous réserve de l'approbation de la demande d'inscription en catégorie anticipée de la langue admise sur demande spéciale concernée. La seule section devant être remplie sur le formulaire est celle qui contient la justification de la nécessité pour le candidat d'étudier une langue A : littérature admise sur demande spéciale. Après avoir reçu le formulaire *Langue A : littérature admise sur demande spéciale*, le centre de l'évaluation de l'IB enverra une liste d'œuvres approuvée au coordonnateur.

Langues classiques – Auteurs et genres littéraires prescrits

Nous rappelons aux enseignants qu'ils devront utiliser la deuxième liste d'auteurs et de genres littéraires prescrits (liste 2) pour le grec ancien et le latin pour les sessions d'examens de novembre 2013 et de mai 2014. Vous trouverez les informations relatives à cette liste d'auteurs et de genres dans les documents suivants, disponibles sous la rubrique **Documents généraux** sur la page du CPEL consacrée aux langues classiques.

1. *Auteurs et genres littéraires prescrits, pour premiers examens en 2010*
2. *Clarification : auteurs et genres littéraires prescrits, pour premiers examens en 2010*

Révision du programme de langues classiques

Nous remercions tous les enseignants ayant participé à la révision du programme de langues classiques. L'enseignement du nouveau cours commencera en 2014 pour premiers examens en 2016. Le rapport final de révision du programme est à présent disponible sur le CPEL.

Travail écrit – Langue B et langue *ab initio*

Les modalités du travail écrit pour les cours de langue B et de langue *ab initio* ont été révisées et une version mise à jour

des guides sera publiée d'ici septembre 2013. Il est rappelé aux enseignants que les versions mises à jour des guides seront à utiliser en 2013 (pour premiers examens en 2015). Pour les sessions d'examens de 2013 et 2014, le travail écrit de langue B et de langue *ab initio* devra être réalisé et évalué conformément à la description de la tâche contenue dans le guide actuel, et il devra être envoyé conformément aux modalités précisées dans l'édition 2013 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

Groupe 3 – Individus et sociétés

Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

À partir de la session de mai 2013, tous les élèves du cours de TISG devront inclure une vidéocapture d'écran du produit en fonctionnement dans leur projet de TISG NM/NS. De plus amples informations sur la méthode d'envoi sont disponibles dans l'édition 2013 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

Philosophie

Nous attirons l'attention des enseignants et des candidats sur le fait que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'elle ne contient pas nécessairement un extrait de texte et une illustration.

Des modifications ont été apportées aux critères B et C pour l'épreuve 1 NM/NS ainsi qu'aux critères B et D pour l'épreuve 3 NS. Ces modifications sont sans incidence pour les élèves et visent à faciliter la tâche des examinateurs en leur fournissant des éclaircissements. Les nouveaux critères d'évaluation sont disponibles dans la version mise à jour du guide sur le CPEL. Ces critères seront utilisés à partir de la session de mai 2013.

Dans toutes les épreuves d'examen, les instructions ont également été modifiées afin de clarifier les tâches pour les élèves. Ces nouvelles instructions seront utilisées à partir de la session de mai 2013. Elles sont fournies ci-dessous à titre d'information.

Épreuve 1 au NS et NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- faire preuve d'une connaissance et d'une compréhension des questions philosophiques appropriées ;
- analyser, développer et évaluer de façon critique des idées et des arguments pertinents ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;

- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- proposer une réponse personnelle à la question d'examen qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Rédigez une réponse (d'environ 800 mots) dans laquelle :

- vous identifierez dans cet extrait un concept ou un problème philosophique central qui répond à la question : « Qu'est-ce qu'un être humain ? » ;
- vous examinerez deux différentes approches philosophiques au concept ou au problème philosophique que vous avez identifié ;
- vous expliquerez et évaluerez le concept ou le problème philosophique que vous avez identifié.

Épreuve 2 au NS et au NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie, et faire preuve d'une bonne compréhension de la terminologie spécifique à l'auteur ;
- faire preuve d'une compréhension des exigences spécifiques de la question ;
- fournir des références aux idées et arguments présentés dans le texte ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- développer une évaluation critique des idées et arguments présentés dans le texte ;
- proposer une réponse personnelle à la prise de position de l'auteur qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Épreuve 3 au NS et au NM :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- développer une réponse organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- identifier des questions pertinentes concernant l'activité philosophique soulevée dans le texte ;
- adopter votre propre point de vue sur la nature même de la philosophie en tant qu'activité en rapport avec les idées développées dans le texte ;
- vous inspirer des compétences acquises, des documents étudiés et des idées développées tout au long du cours et en démontrer une appréciation globale.

Découverte de l'activité philosophique – Texte inconnu

Lisez le texte ci-dessous puis rédigez une réponse (environ 800 mots). Votre réponse sera notée sur 30. Veuillez inclure dans votre réponse :

- une description concise de l'activité philosophique telle qu'elle est présentée dans le texte ;
- une analyse des questions pertinentes relatives à l'activité philosophique présentée dans le texte, en faisant le lien avec votre expérience de la philosophie tout au long du cours ;
- des références pertinentes au texte qui démontrent votre compréhension de l'activité philosophique ;
- votre évaluation personnelle des questions relatives à l'activité philosophique soulevées dans le texte.

Économie

Un certain nombre de changements ont été apportés aux objectifs d'apprentissage dans le *Guide d'économie* (premiers examens en 2013). En vigueur à compter de la session de mai 2014, ces changements ne devraient pas avoir une trop grande incidence sur l'enseignement, mais ils peuvent influencer sur les questions ou types de questions qui seront posés pendant les examens. Ces changements ont été insérés dans le *Guide d'économie* disponible sur le CPEL.

Révision du programme d'économie

La révision du programme d'économie a débuté par une année de recherche et d'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Un premier questionnaire destiné aux enseignants a été publié sur la page du CPEL consacrée à l'économie. Les enseignants d'économie sont invités à envoyer leurs réponses au questionnaire avant le **31 mai 2013**.

En septembre/octobre 2013 débutera le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face à face et d'autres en ligne. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en économie et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **31 mai 2013**.

Psychologie

Épreuve 3 NS à compter de mai 2013

Une modification a été apportée à la consigne interne pour l'épreuve 3. Celle-ci entrera en vigueur à compter de mai 2013.

La consigne interne pour l'épreuve 3 indique actuellement ce qui suit.

Répondez à **toutes** les questions suivantes, en faisant référence dans vos réponses au texte ci-dessus.

À compter de la session d'examen de mai 2013, la consigne sera modifiée et indiquera ce qui suit.

Répondez à **toutes** les questions suivantes, en faisant référence dans vos réponses au texte ci-dessus. Les points seront attribués aux réponses pertinentes montrant la connaissance et la compréhension de la méthodologie de la recherche **qualitative**.

Ces modifications ont été apportées pour orienter davantage les candidats lors des examens.

Politique relative aux études non expérimentales dans le cadre de l'évaluation interne de psychologie

Nous rappelons aux enseignants que les critères d'évaluation pour la psychologie ont été modifiés depuis la session d'examen de mai 2011 afin de supprimer la pénalité de zéro appliquée aux études non expérimentales. Lorsqu'un candidat remet une étude non expérimentale, l'enseignant doit attribuer zéro point pour les critères évaluant la « méthode » (c'est-à-dire les critères B, C et D) et évaluer les autres aspects du compte rendu selon les critères d'évaluation. Si une étude non expérimentale est sélectionnée pour l'échantillonnage soumis à la révision de notation, elle doit être incluse dans l'échantillonnage envoyé au réviseur de notation et ne pas être traitée comme un travail atypique. Les exigences auxquelles doit satisfaire une étude expérimentale sont expliquées à la page 44 du guide de psychologie (2009, guide intégral disponible en anglais uniquement – un aperçu du cours est disponible en français). Les candidats qui rendent un travail non acceptable sur le plan éthique, tel que décrit aux pages 41 et 48 du guide de psychologie, se verront attribuer une note de zéro pour l'évaluation interne.

Révision du programme de psychologie

En raison de la prolongation de la période de recherche et d'évaluation du guide actuel, la publication de la prochaine édition du guide est reportée à 2017.

La révision du programme de psychologie est actuellement en cours. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Les enseignants ont déjà eu la possibilité de répondre à un premier questionnaire qui a permis de recueillir l'opinion de plusieurs spécialistes. Nous recherchons à présent des enseignants de psychologie souhaitant participer à la prochaine étape du cycle de révision et de développement pédagogique. Cette étape comprendra des réunions organisées en face à face et en ligne. Nous recherchons des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en psychologie et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **31 mai 2013**.

Religions du monde

Les élèves doivent toujours avoir à l'esprit le sens des concepts dans le cadre des religions du monde et ne pas le confondre avec le sens que ces concepts peuvent avoir dans le vocabulaire général (cela concerne par exemple, les termes catholique, jihad, karma, yoga).

Groupe 5 – Mathématiques et informatique

Mathématiques NM et NS – Rappel

Les instructions suivantes ont été publiées à l'origine dans le numéro de mars 2010 des *Notes au coordonnateur* du Programme du diplôme. Nous rappelons aux enseignants qu'ils doivent tenir compte de ces modifications pour la notation des dossiers.

Dossiers non conformes

Veuillez prendre note des informations suivantes sur la démarche à adopter lorsque les dossiers ne contiennent pas une tâche de chaque type. Ces directives s'appliquent à partir de la session d'examens de mai 2013.

Lorsque l'élève rend deux travaux, mais que ceux-ci ne correspondent pas à une tâche de type I et une tâche de type II (par exemple, s'il s'agit de deux tâches de type I ou de deux tâches de type II), les tâches doivent être notées en fonction de chacun des deux types.

Par exemple, si un candidat rend deux tâches de type I, notez la première tâche à l'aide des critères d'évaluation de type I et la seconde à l'aide des critères de type II. N'appliquez **aucune** autre pénalité.

Cela signifie que la procédure consistant à noter les deux tâches à l'aide des mêmes critères avant d'appliquer une pénalité de 10 points n'a désormais plus cours.

Utilisation d'anciennes tâches avant 2012 – 2013

À la suite du problème soulevé par les enseignants concernant la facilité pour les élèves de se procurer sur Internet les corrigés de tâches conçues par l'IB, nous avons pris la décision d'utiliser les tâches sur une période plus limitée, et d'en produire de nouvelles à intervalles réguliers. En conséquence de cette décision, les anciennes tâches ne doivent plus être utilisées. Par mesure de dissuasion, nous avons décidé d'imposer une pénalité de 10 points aux dossiers contenant d'anciennes tâches. Cette pénalité reste applicable. Les tâches

conçues par l'IB sont valables pour des sessions d'examens bien précises, comme indiqué sur les tâches en question. Elles sont disponibles sur le CPEL, et les sessions d'examens pour lesquelles elles ont cours sont clairement stipulées.

En 2013, les seules tâches publiées par l'IB pouvant être utilisées sont celles contenues dans le document *Tâches pour le dossier à utiliser en 2012 et 2013*. L'utilisation de toute autre tâche publiée par l'IB se verra appliquer une pénalité de 10 points, y compris s'il s'agit d'anciennes tâches ayant été modifiées.

Le document *Tâches pour le dossier à utiliser en 2011 et 2012* est disponible sur le CPEL à titre de référence uniquement. Les enseignants doivent noter que ces tâches ne sont plus valables pour 2013.

Groupe 6 – Arts

Intégrité en milieu scolaire

Un nouveau document intitulé *L'intégrité en milieu scolaire dans le Programme du diplôme – Arts* a été publié sur le CPEL sur chacune des pages consacrées aux matières artistiques. Ce document explique comment assurer l'intégrité en milieu scolaire dans chaque matière. Il est demandé aux enseignants d'examiner soigneusement les informations qu'il contient lors de la préparation et de l'envoi de travaux d'évaluation pour les sessions d'examens à venir.

Arts visuels

Chargement en ligne des travaux de candidats pour l'évaluation

Nous rappelons aux établissements que toutes les informations relatives à l'envoi généralisé des travaux de candidats pour les arts visuels pour les sessions de mai et novembre 2013 seront publiées sur la page du CPEL consacrée aux arts visuels. Les enseignants d'arts visuels sont également invités à consulter le forum de la matière sur lequel des réponses aux questions les plus fréquemment posées seront apportées au nom du responsable de matière, et ce, dans les trois langues officielles de l'IB.

Révision du programme de cinéma

En raison de la prolongation de la période de recherche et d'évaluation du guide actuel, la publication de la prochaine édition du guide est reportée à 2017.

La révision du programme de cinéma a débuté par une année de recherche et d'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Un premier questionnaire destiné aux enseignants a été publié sur la page du CPEL consacrée au cinéma. Les

enseignants de cinéma sont invités à envoyer leurs réponses au questionnaire avant le **31 mai 2013**.

En septembre/octobre 2013 débutera le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face à face et d'autres en ligne. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en cinéma et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez envoyer une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **31 mai 2013**.

Musique

Musique – Épreuve de compréhension auditive : œuvres imposées pour 2015 et 2016

Les deux œuvres imposées pour les sessions de mai et de novembre en 2015 et 2016 sont la *Petite Messe Solennelle* de Rossini et *Un Américain à Paris* de Gershwin.

Les établissements doivent se procurer la partition intégrale de l'œuvre *Un Américain à Paris* directement auprès de librairies spécialisées (<http://www.alfred.com/Products/An-American-in-Paris--00-MO0001.aspx>). Celle de la *Petite Messe Solennelle* est largement disponible. Les établissements utilisant une version en ligne gratuite doivent s'assurer qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur en vigueur dans leur pays.

Œuvres imposées pour 2013 et 2014

Nous remercions les enseignants qui ont signalé des problèmes concernant les partitions des œuvres imposées pour 2013 et 2014 : la *Symphonie classique* de Prokofiev et le *Concerto pour piano du Fleuve Jaune* de Xian Xinghai. Le responsable de matière a consulté l'examineur principal au sujet de la composante de l'épreuve 1 et ses conseils sont repris ci-dessous.

Les enseignants peuvent recommander aux élèves d'indiquer au début de leur réponse l'édition de la partition et le système de numérotation utilisés. Par exemple : « J'utilise la partition d'Ernest Eulenburg et je ferai référence aux numéros des mesures de la partition » ou encore, « Pour cette réponse, j'utilise l'édition Dover et j'ai corrigé les numéros des mesures ».

Il a été souligné que la partition numéro 8111 d'Ernest Eulenburg du *Concerto pour piano du Fleuve Jaune* de Xian Xinghai contient les erreurs suivantes :

Premier mouvement, *Le chant du batelier du Fleuve Jaune* : la dernière note de piano de la 16^e mesure doit être un si (B) et non un sol (G). C'est également le cas pour les mesures 19, 21 et 23. Le sol (G) annule l'effet de la gamme pentatonique ré-mi-fa#-la-si (D-E-F#-A-B) utilisée dans cette partie. Veuillez demander aux élèves de corriger les partitions.

Deuxième mouvement, *Ode au Fleuve Jaune* : contrairement à l'usage courant, la partition commence la numérotation des mesures à la première mesure incomplète. Si la façon traditionnelle de numéroter les mesures est utilisée dans une autre édition, il pourrait y avoir un décalage entre l'édition d'Ernest Eulenburg et les autres. Veuillez vous assurer que les élèves sont au courant de ce décalage lorsqu'ils citent les partitions pendant les examens.

Troisième mouvement, *Le Fleuve Jaune en colère* : le problème des mesures se retrouve également dans ce mouvement. Veuillez aussi noter que l'édition d'Eulenburg n'inclut pas les interventions initiales de la flûte chinoise et du piano en forme de cadence.

Quatrième mouvement, *Défendez le Fleuve Jaune* : le problème des mesures se retrouve également dans ce mouvement.

Dans l'édition de Dover de la *Symphonie classique* de Prokofiev, le numéro des mesures est indiqué toutes les dix mesures, au bas de la partition. Malheureusement, dans le premier mouvement, la mesure numéro 110 a été omise. Par conséquent, la partition passe de la mesure numéro 100 à la mesure numéro 120. Il est conseillé aux élèves de modifier le numéro des mesures convenablement et d'indiquer, au début de leur réponse, qu'ils ont effectué cette modification.

Il existe différentes versions gratuites de la partition de cette œuvre, dans lesquelles la numérotation des mesures est correcte.

Il sera demandé aux examinateurs de tenir compte de ces problèmes lors de la notation.

Matières interdisciplinaires

Nouveau modèle d'évaluation interne des systèmes de l'environnement et sociétés : notation à titre d'essai

À l'occasion des préparations ayant trait au nouveau modèle d'évaluation interne proposé dans le cadre de la révision du programme de systèmes de l'environnement et sociétés (dont l'enseignement du nouveau cours débutera en septembre 2015), nous invitons les enseignants de ce cours à envoyer leur candidature pour procéder à la notation, à titre d'essai, d'exemples de copies d'élèves rédigées en anglais. Cet essai se déroulera dans les trois prochains mois. Les candidats retenus devront noter environ 20 à 30 copies et leur rémunération sera calculée selon le taux de rémunération actuellement en vigueur pour la notation, soit 15 USD par copie corrigée.

Nous invitons les coordonnateurs à faire part de cet essai aux enseignants du cours de systèmes de l'environnement et sociétés. Les enseignants intéressés doivent envoyer leur candidature à l'adresse dpdevelopment@ibo.org en exposant brièvement leur expérience professionnelle. La date limite de **réception** des candidatures est fixée au **10 juin 2013**.

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre / janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 1 – Études en langue et littérature			
<i>Langue A1</i>	—	Novembre 2012	—
<i>Langue A : littérature</i>	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langue A : langue et littérature</i>	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
Groupe 2 – Acquisition de langues			
<i>Langue A2</i>	—	Novembre 2012	—
<i>Langue B</i>	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langue ab initio</i>	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013
<i>Langues classiques</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Groupe 3 – Individus et sociétés			
<i>Gestion des entreprises</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Économie</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
<i>Géographie</i>	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Histoire</i>	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>TISG</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
<i>Philosophie</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Psychologie</i>	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
<i>Anthropologie sociale et culturelle</i>	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Religions du monde</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Groupe 4 – Sciences			
<i>Biologie</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Chimie</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Technologie du design</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Physique</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Science du sport, de l'exercice et de la santé</i>	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Informatique</i>	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre / janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 5 – Mathématiques			
<i>Mathématiques complémentaires NM</i>	—	Mai 2013	—
<i>Mathématiques complémentaires NS</i>	2012 – 2013	—	Mai 2014
<i>Études mathématiques NM</i>	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Mathématiques NM</i>	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
<i>Mathématiques NS</i>	2012 – 2013	Novembre 2013	Mai 2014
Groupe 6 – Arts			
<i>Danse</i>	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
<i>Cinéma</i>	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
<i>Musique</i>	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
<i>Théâtre</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
<i>Arts visuels</i>	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Tronc commun			
<i>Créativité, action, service</i>	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>Mémoire</i>	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
<i>Théorie de la connaissance</i>	2013 – 2014	Novembre 2014	Mai 2015
Matières interdisciplinaires			
<i>Systèmes de l'environnement et sociétés</i>	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
<i>Littérature et représentation théâtrale</i>	2011 – 2012	Novembre 2012	Mai 2013

Cours du Programme du diplôme en ligne

La psychologie NS complète désormais le catalogue de cours du Programme du diplôme en ligne. Ce cours sera ouvert aux inscriptions en septembre 2013. Les cours actuellement disponibles sont les suivants :

- commerce et gestion NM ;
- économie NM et NS ;
- cinéma NM ;
- TISG NM et NS ;

- mandarin *ab initio* ;
- mathématiques NS ;
- philosophie NM ;
- psychologie NM ;
- espagnol *ab initio*.

Les cours suivants sont actuellement disponibles pour la session d'examens de novembre : économie NM/NS et psychologie NM. L'espagnol B devrait être disponible à partir de février 2014.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à [http://dp.online@ibo.org](mailto:dp.online@ibo.org) ou admissions@pamojaeducation.com.

Examineurs et réviseurs de notation

Recrutement des examinateurs

Travailler comme examinateur pour l'IB permet d'avoir une perspective unique de l'évaluation des candidats. Les examinateurs reçoivent une formation de qualité et bénéficient du soutien des examinateurs superviseurs et du personnel de l'IB tout au long de la session d'examens.

Nous recherchons des examinateurs pour toutes les matières, mais les candidatures émanant d'enseignants des matières suivantes seront particulièrement appréciées.

- Commerce et gestion
- Économie
- Anglais A : littérature
- Cinéma
- Allemand A : littérature
- Histoire
- Mémoire sur les droits de l'homme
- Psychologie
- Philosophie
- Théorie de la connaissance
- Mémoire en étude du monde contemporain

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure à suivre pour devenir examinateur, sur la politique de l'IB en matière de recrutement des examinateurs, ainsi qu'un formulaire de candidature sur le site Web public de l'IB à l'adresse suivante : <http://www.ibo.org/fr/examiners/>.

Les formulaires de candidature dûment remplis devront comporter la référence « CnotesMay13 » et être envoyés au service chargé du recrutement et de la formation en ligne des examinateurs. Les questions doivent être adressées par courriel à examrecruit@ibo.org.

Recrutement des examinateurs superviseurs

L'IB cherche actuellement à recruter plusieurs examinateurs superviseurs. Les examinateurs superviseurs ont pour principale responsabilité de définir et d'actualiser les normes pédagogiques pour la matière dont ils ont la charge. Ils participent par conséquent très étroitement à l'élaboration des questionnaires d'examen, à la formation des examinateurs, à la notation des travaux de candidats, à la normalisation de la notation des examinateurs et à la définition du barème de notation. Les examinateurs superviseurs peuvent également être invités à participer au processus de révision du programme de leur matière.

Nous cherchons actuellement à recruter des examinateurs pour les postes suivants :

- examinateur en chef adjoint pour l'économie ;
- examinateur en chef adjoint pour l'anglais B ;
- examinateur en chef adjoint pour le cinéma ;
- examinateur en chef adjoint pour le français B ;
- examinateur en chef adjoint pour les mathématiques NM ;
- examinateur en chef adjoint pour la musique.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure à suivre pour devenir examinateur superviseur et le dépôt de candidature sur le site Web public de l'IB à l'adresse suivante : http://www.ibo.org/fr/examiners/assistant_posts/seniorexaminers/.

Les formulaires de candidature dûment remplis devront comporter la référence « CnotesMay13 » et être envoyés au service chargé du recrutement et de la formation en ligne des examinateurs. Les questions doivent être adressées par courriel à examrecruit@ibo.org.

Observateurs externes

Les enseignants du Programme du diplôme de l'IB sont invités à proposer leur candidature afin de participer aux réunions de délibérations de l'IB pour la session de novembre 2013 en tant qu'observateurs pour l'une des matières suivantes.

- Anglais A : littérature
- Anglais A : langue et littérature
- Économie
- Arts visuels

Ces réunions auront lieu au centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff, au Pays de Galles, courant décembre 2013.

L'invitation d'observateurs externes a pour but de permettre une meilleure compréhension du processus d'attribution des notes finales. Les enseignants qui assistent à ces réunions devront remettre un rapport contenant leurs observations au responsable en chef de la correction.

Les enseignants qui souhaitent assister à une réunion de délibérations doivent obtenir l'accord écrit de leur chef d'établissement avant d'envoyer leur candidature à Richard Thomas (richard.thomas@ibo.org), responsable adjoint de l'évaluation au centre de l'évaluation de l'IB. Leur demande doit contenir de brefs renseignements personnels et un compte rendu de leur expérience en tant qu'enseignant du Programme du diplôme de l'IB. Ils doivent également indiquer :

- leur nom ;
- la matière qui les intéresse ;
- le nom et l'adresse de leur établissement ;
- le code de leur établissement.

Les personnes dont la candidature n'a pas été acceptée dans le passé sont invitées à se représenter.

Seul un nombre réduit d'observateurs peut être invité à chaque session. La priorité sera donnée aux demandes émanant d'établissements qui n'envoient pas régulièrement de participants et qui n'ont pas envoyé d'observateurs dans quelque matière que ce soit au cours des cinq dernières années. À l'exception des réunions de délibérations pour les cours de langues, les observateurs devront avoir une bonne compréhension de l'anglais. La date de clôture des candidatures est fixée au **15 août 2013**. L'IB ne communiquera pas avec les candidats dont la candidature n'est pas retenue. Nous nous mettrons en contact avec les enseignants retenus avant la fin du mois de septembre.

L'IB assumera les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dans la mesure du raisonnable, mais la participation à la réunion elle-même ne sera pas rémunérée.

Perfectionnement professionnel

Catalogue du perfectionnement professionnel global

L'équipe du perfectionnement professionnel global recueille les commentaires de diverses parties prenantes en vue de déterminer quels nouveaux ateliers développer chaque année. Le nouveau catalogue du perfectionnement professionnel, qui décrit chacun des ateliers, est désormais disponible à partir de la page <http://ibo.org/fr/programmes/pd/>. Il propose notamment les ateliers de catégorie 3 énumérés ci-dessous.

- Les concepts et la recherche dans le Programme du diplôme
- La direction pédagogique dans le cadre du Programme du diplôme
- L'évaluation de la mise en œuvre du Programme du diplôme
- L'évaluation interne dans le cours de mathématiques NM et NS
- Comprendre le Programme du diplôme
- Arts visuels – Du chevalet à l'écran : l'évaluation à l'ère numérique
- L'intégrité en milieu scolaire dans la pratique
- Évaluation des composantes du tronc commun (TDC, programme CAS et mémoire) : étapes à suivre pour améliorer les résultats des élèves
- Dispenser les formations à orientation professionnelle dans le cadre du COPIB

Des ateliers sur le continuum des programmes sont également proposés.

- Trouver un sens commun : l'IB et l'initiative « Common Core state standards » (normes de base communes aux États)
- Le pouvoir des langues dans la transformation de la culture d'un établissement : élaboration d'une politique linguistique

Développement et refonte des ateliers

L'équipe du perfectionnement professionnel global s'apprête à débiter le cycle de développement des nouveaux ateliers. Suite à l'analyse des données relatives à l'assurance de la qualité et à la consultation d'un large éventail de parties prenantes, plusieurs ateliers seront élaborés dans le courant de l'année 2013. Des équipes de développement composées d'animateurs d'atelier seront chargées de mener à bien l'élaboration des ateliers. Afin de refléter les besoins de la communauté de l'IB, ces équipes de développement devront réunir des animateurs d'atelier francophones et hispanophones, ainsi que des personnes possédant de l'expérience dans l'animation d'ateliers en ligne. Nous vous invitons à envoyer un courriel à Liza Tercero (diploma.pd@ibo.org) si vous êtes un professionnel de l'éducation de l'IB qualifié, que vous possédez des connaissances et une expérience dans les domaines suivants et que vous souhaitez faire partie de l'équipe de développement. Les ateliers proposés comprennent :

- un atelier de catégorie 3 d'une journée consacré au mémoire ;
- un atelier de catégorie 3 d'une journée consacré à l'essai et à l'exposé de théorie de la connaissance ;
- un atelier de catégorie 3 d'une journée consacré aux aspects du COPIB.

Séminaires dédiés aux matières en 2014

L'IB publie de nouveaux guides pédagogiques au début de l'année calendaire, puis propose des séminaires dédiés aux matières afin de faciliter la compréhension et la mise en œuvre des changements. Les séminaires dédiés aux matières représentent pour les **enseignants expérimentés de l'IB** une excellente occasion de se familiariser parfaitement avec les évolutions d'une discipline spécifique. Les séminaires dédiés aux matières expliquent et illustrent le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage, les directives et les exigences de mise en œuvre, les objectifs spécifiques et les critères, les outils d'évaluation et les types de tâches. Le personnel chargé des programmes au sein de l'équipe de développement du programme et/ou un membre de l'équipe de révision du programme sont disponibles tout au long des ateliers pour répondre aux questions et se joindre aux discussions. Les séminaires dédiés aux matières se tiendront de manière traditionnelle dans les trois mois qui suivent la publication du nouveau guide. Tous les ateliers (en ligne ou traditionnels) ayant lieu après les séminaires dédiés aux matières porteront sur le nouveau guide. Tout atelier organisé avant ces séminaires portera encore sur le guide en vigueur.

En 2014, plusieurs séminaires dédiés aux matières de catégorie 3 seront organisés à l'intention des **enseignants expérimentés de l'IB** en :

- biologie ;
- gestion des entreprises (nouvel intitulé du cours) ;

- chimie ;
- langues classiques ;
- technologie du design ;
- philosophie ;
- physique ;
- théâtre ;
- arts visuels.

En 2013, les ateliers de catégories 1 et 2 relatifs aux matières énumérées ci-dessus porteront **uniquement** sur les guides actuellement en vigueur (derniers examens en 2015). Tous les animateurs d'ateliers sur ces matières suivront une formation sur les modifications et leurs conséquences afin de pouvoir animer les ateliers en 2014. En attendant, les enseignants, les coordonnateurs de l'IB et les chefs d'établissement peuvent consulter les derniers rapports de révision du programme sur le CPEL. Ceux-ci sont disponibles sous la rubrique **Révision du programme** de la page consacrée à chaque matière.

Calendrier des événements

Fin de l'année 2013	Formation en ligne pour les animateurs d'atelier.
Décembre 2013	Publication sur le CPEL des versions préliminaires des nouveaux guides pédagogiques (à utiliser à partir de septembre 2014).
Février – mai 2014	Organisation de séminaires spécifiques aux matières de catégorie 3 à l'intention des professionnels de l'IB expérimentés . Les séminaires porteront sur les nouveaux cours dont l'enseignement débutera en septembre 2014. Veuillez consulter la page consacrée au perfectionnement professionnel sur le site Web de l'IB pour obtenir de plus amples informations.
Mars 2014	Publication sur le CPEL des versions finales des nouveaux guides pédagogiques.
À partir de mars 2014	Tous les ateliers de catégories 1 et 2 organisés par les bureaux régionaux de l'IB, l'équipe du perfectionnement professionnel et les fournisseurs externes porteront sur les nouveaux guides.
Septembre 2014	Enseignement conformément au nouveau guide.

Si vous avez des questions sur les activités de perfectionnement professionnel, veuillez les adresser à l'équipe chargée du

perfectionnement professionnel global en envoyant un courriel à diploma.pd@ibo.org.

Actualités du service de recherche globale de l'IB

Influence des programmes

L'IB a récemment dévoilé les résultats d'une étude menée par des chercheurs de l'université de Virginie (UVA). Cette étude portait sur l'influence exercée par le mémoire sur les attitudes et expériences des élèves du Programme du diplôme dans le contexte des travaux de recherche entrepris dans l'enseignement supérieur. Reposant sur une comparaison entre d'anciens élèves du Programme du diplôme et des élèves ayant suivi le programme AP (*Advanced Placement*), les résultats de l'enquête indiquent que le mémoire constitue un élément indispensable dans la préparation des élèves à la réussite universitaire. Un résumé de la recherche est disponible à l'adresse suivante : http://www.ibo.org/fr/research/policy/programmevalidation/diploma/documents/UVA_Summary_f.pdf.

Le service de recherche globale a récemment mené une recherche approfondie cherchant à établir ce que signifie « être un enseignant de l'IB ». Ce projet de grande envergure, composé de plusieurs phases, avait pour but d'explorer sous différents angles les aspects communs et uniques de l'enseignement dans le cadre des programmes de l'IB. Il reposait, à cette fin, sur une analyse d'ouvrages existants, une recherche documentaire, des groupes de réflexion et des sondages. Un résumé de la recherche est disponible à l'adresse : <http://www.ibo.org/fr/research/policy/programmevalidation/continuum/> ou http://www.ibo.org/fr/research/policy/programmevalidation/continuum/documents/teacher_Summary_f.pdf.

Ces deux études viennent compléter un ensemble de recherches consacrées à l'influence des programmes de l'IB qui ne cesse de s'enrichir. Pour connaître toutes les études réalisées ou mandatées par le service de recherche globale de l'IB, veuillez vous rendre sur <http://www.ibo.org/fr/research/policy/programmevalidation/>.

Bourse de recherche Jeff Thompson

Une nouvelle recherche vient de paraître sur la page consacrée aux lauréats de la bourse Jeff Thompson. Cette étude, réalisée par Richard Lineham de la St. George's School (Suisse), porte sur l'éducation internationale dans le Programme du diplôme. Pour consulter le résumé de cette étude, rendez-vous sur <http://www.ibo.org/fr/research/resources/jeffthompson/jtwinners/>.

L'IB se félicite de pouvoir apporter son soutien aux travaux de recherche indépendants des professionnels de l'éducation de l'IB. La prochaine date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 octobre 2013**. Vous trouverez de plus amples informations sur cette bourse et sur le dépôt des

candidatures à l'adresse suivante : <http://www.ibo.org/fr/research/resources/jeffthompson/>.

Généralités

Légalisation des résultats au Programme du diplôme : instructions pour 2013

Contexte

Certains pays ne reconnaissent le document de l'IB intitulé *résultats au Programme du diplôme* comme valable pour l'entrée à l'université qu'une fois légalisé à Genève, en Suisse, par leur ambassade, leur consulat et/ou la chancellerie afin qu'elle y applique son apostille.

C'est au coordonnateur du Programme du diplôme qu'il incombe d'en informer les candidats. La légalisation des diplômes de l'IB a lieu au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, après chaque session d'examens. Le nombre de demandes augmente d'année en année.

L'IB légalise toujours le document présentant les résultats obtenus par le candidat intitulé *résultats au Programme du diplôme*.

Le diplôme à proprement parler (qui ne contient que le nom du candidat) n'est légalisé que dans des circonstances exceptionnelles et sur demande expresse. Veuillez vous référer aux cas spécifiques mentionnés ci-dessous pour en savoir plus.

L'Argentine requiert la légalisation du diplôme ainsi que celle des *résultats au Programme du diplôme*. Il peut arriver que des universités du Mexique ou d'Égypte demandent également la légalisation de ces deux documents.

Demandes de légalisation

Si la légalisation est nécessaire et que le coordonnateur en fait la demande sur IBIS, le centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff enverra au bureau de la Fondation de l'IB à Genève, en Suisse, les *résultats au Programme du diplôme* pertinents contenant les notes obtenues par les candidats. Les diplômes correspondants seront envoyés aux établissements à l'attention du coordonnateur, qui les conservera jusqu'à réception des documents légalisés qu'il enverra ultérieurement aux candidats avec lesdits diplômes.

Les coordonnateurs doivent transmettre au bureau de la Fondation de l'IB le nom et le code de chaque candidat qui désire faire légaliser ses *résultats au Programme du diplôme*. Pour ce faire, les coordonnateurs doivent remplir le formulaire de demande de légalisation disponible sur IBIS sous l'onglet **Candidat > Résultats des candidats > Demandes relatives à la légalisation** et l'envoyer de manière à ce qu'il parvienne au bureau de la Fondation de l'IB au plus tard le 15 juin (session de mai) ou le 15 décembre

(session de novembre). Ce formulaire doit être envoyé le plus tôt possible afin qu'il puisse être traité dans un délai raisonnable.

Pour les candidats de reprise, les demandes de légalisation doivent être envoyées à nouveau pour la session d'examens à laquelle ils se représentent.

Les coordonnateurs du Programme du diplôme doivent saisir sur IBIS les noms des élèves **exactement comme ils sont orthographiés** sur leur passeport. Dans le cas contraire, certains consulats pourront refuser de procéder à la légalisation du diplôme de l'IB.

Les pays suivants exigent une photocopie du passeport de l'élève : Italie, Iran, Palestine et Arabie saoudite (voir la liste des cas particuliers).

Les photocopies des passeports doivent être envoyées **conjointement** avec le formulaire de demande de légalisation disponible sur IBIS par courrier électronique à l'adresse legalization@ibo.org et/ou envoyées dans les plus brefs délais par messagerie express à l'adresse suivante : International Baccalaureate Foundation Office, Legalization Service, 15 route des Morillons, 1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse. La ligne téléphonique directe du service de légalisation de l'IB à Genève est le +41 22 30 92 545. Un accusé de réception sera envoyé aux établissements par courrier électronique après réception du formulaire de demande de légalisation.

Les certificats des candidats qui échouent au diplôme ne seront légalisés que si cela est expressément demandé sur IBIS.

Envoi des documents légalisés par messagerie express

Les *résultats au Programme du diplôme* légalisés seront envoyés aux établissements concernés par messagerie express. Veuillez dès lors fournir, sur le formulaire de demande de légalisation, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse physique de l'établissement (et non un numéro de boîte postale). Les coordonnateurs seront alors chargés de la distribution de ces documents à leurs élèves.

Veuillez noter que l'IB prendra à sa charge les frais d'envoi par messagerie express pour autant que les établissements respectent les échéances mentionnées ci-dessus. Dans le cas contraire, les documents seront envoyés aux établissements par courrier aérien recommandé, à moins que les coordonnateurs ne demandent une autre méthode d'envoi, auquel cas tout frais supplémentaire sera à la charge de l'établissement concerné.

Dans l'intérêt des candidats faisant la demande de légalisation et compte tenu des délais stricts pour s'inscrire à l'université, le service de légalisation met tout en œuvre pour accélérer au maximum la procédure de légalisation. Toutefois, cela dépend en grande partie des intervenants externes impliqués.

Paiement : nouveaux frais pour 2013

1. Les frais standard par candidat pour la légalisation de chaque document lié aux *résultats de cours du Programme du diplôme de l'IB* sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Ils sont également indiqués dans le barème des droits et frais du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* de 2013.

	USD	CHF	GBP	CAD
Légalisation par document lié aux <i>résultats de cours du Programme du diplôme de l'IB</i> et/ou par consulat (demandes effectuées avant le 15 juin / 15 décembre)	146,00	149,00	93,00	152,00
Légalisation par document lié aux <i>résultats de cours du Programme du diplôme de l'IB</i> et/ou par consulat (demandes effectuées après le 15 juin / 15 décembre)	219,00	223,00	140,00	227,00

2. Les frais indiqués dans le tableau ci-dessus devront être réglés pour chaque document lié aux *résultats de cours du Programme du diplôme de l'IB* pour lequel la légalisation est demandée : pour le diplôme, les *résultats au Programme du diplôme* et/ou les *résultats de cours du Programme du diplôme* (par exemple, si un élève du Royaume-Uni demande la légalisation de son diplôme et de ses résultats, il devra payer des frais d'un montant de 186 GBP [93 GBP × 2]).

Remarques :

- Les demandes de légalisation pour un, deux ou plusieurs pays requérant la légalisation par apostille, indiqués par un astérisque dans la liste des pays concernés ci-dessous, ne doivent être facturées qu'une seule fois du fait que l'apostille de la chancellerie est valable pour tous les pays mentionnés.
- Les demandes de légalisation pour les pays requérant la légalisation consulaire devront être facturées autant de fois qu'il y a de demandes de légalisation faites auprès d'un consulat d'un pays différent.
- Les coordonnateurs devront collecter à l'avance les frais standard de légalisation auprès des candidats concernés. Comme les années précédentes, l'IB enverra les factures aux établissements le plus tôt possible une fois le processus de légalisation terminé. Le paiement ne doit être effectué qu'à la réception de cette facture.

Pays concernés

Vous trouverez ci-dessous une liste des pays pour lesquels la légalisation a été demandée dans le passé. Il se peut que cette exigence soit imposée par d'autres pays à l'avenir.

Arabie saoudite	Guatemala	Pérou*
Argentine*	Indonésie	Philippines
Arménie*	Iran	Pologne*
Bolivie	Israël*	Portugal*
Bosnie-Herzégovine*	Italie*	République de Corée*
Brésil	Jamaïque	République tchèque*
Bulgarie*	Jordanie	Roumanie*
Burkina Faso	Kazakhstan*	Russie*
Chili	Lettonie*	Serbie*
Chypre*	Liban	Singapour
Colombie*	Lituanie*	Slovaquie*
Costa Rica*	Macédoine*	Slovénie*
Croatie*	Malte*	Soudan
Égypte	Mexique*	Syrie
El Salvador*	Monténégro*	Taiwan
Émirats arabes unis	Nigéria	Thaïlande
Équateur*	Pakistan	Turquie*
Espagne*	Palestine	Ukraine*
Estonie*	Panama*	Uruguay
Géorgie*	Paraguay	Venezuela*
Grèce*	Pays-Bas*	Yémen

* L'apostille de la chancellerie (conformément à la convention de La Haye du 5 octobre 1961) remplace la légalisation consulaire. Elle est valable dans chacun des pays indiqués par un astérisque dans la liste ci-avant.

Cas particuliers

En **Argentine**, le ministère de l'Éducation à Buenos Aires requiert la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*.

Au **Burkina Faso**, une deuxième légalisation est requise dans le pays lui-même pour les **nationaux**. Les frais supplémentaires induits par cette légalisation auprès du

consulat concerné sont à régler directement dans le pays. L'IB n'est en rien responsable de cette seconde étape de la procédure. Une photocopie du passeport est requise pour les candidats concernés. La légalisation n'est pas obligatoire pour les ressortissants **étrangers**.

En **Iran**, une photocopie certifiée du passeport du candidat est requise. Les candidats iraniens vivant en Iran doivent faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du ministère des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, à Téhéran. Les candidats iraniens résidant à l'étranger doivent faire certifier les photocopies de leur passeport auprès du consulat iranien de leur pays de résidence. Le ministère des Affaires étrangères et/ou les consulats valideront les photocopies des passeports et les enverront au consulat iranien de Berne, en Suisse. Un courriel de confirmation doit être envoyé au service de légalisation du bureau de la Fondation de l'IB à Genève (legalization@ibo.org) pour pouvoir procéder à la légalisation des documents auprès du consulat iranien de Berne.

En **Italie**, une photocopie du passeport du candidat est requise. Les universités d'Italie peuvent exiger la traduction en italien du document *résultats au Programme du diplôme* par un traducteur assermenté. Il incombe au **candidat** de satisfaire à cette exigence.

Au **Mexique**, il peut arriver que des universités requièrent la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux **candidats** de se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Égypte**, il peut également arriver que des universités requièrent la légalisation du diplôme et des *résultats au Programme du diplôme*. Il incombe aux **candidats** de se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Palestine**, une photocopie du passeport du candidat est requise.

En **Arabie saoudite**, les candidats saoudiens doivent fournir une photocopie de leur passeport.

À **Singapour**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

En **République de Corée**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

En **Slovénie**, la légalisation n'est pas requise pour les *résultats au Programme du diplôme*. Elle l'est uniquement pour les *résultats de cours du Programme du diplôme*.

Aux **Pays-Bas**, seule une partie des universités exige la légalisation des *résultats au Programme du diplôme*. Les élèves doivent se renseigner auprès de l'université concernée.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous mettre en rapport avec le service de légalisation de l'IB (legalization@ibo.org).

Ces informations ont été mises à jour en décembre 2012. Veuillez consulter IBIS régulièrement pour vous tenir informé des éventuelles modifications.

Accord visant à harmoniser les évaluations menées par l'IB et le Council of International Schools (CIS) dans les établissements scolaires

L'IB et le CIS ont annoncé un accord conjoint en octobre 2012, officialisé par la signature d'un protocole d'accord permettant à l'IB d'harmoniser ses procédures d'évaluation des établissements scolaires avec le protocole d'accréditation du CIS pour les établissements desservis par les deux organisations.

Le CIS propose à plus de 1 100 établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur une gamme intégrée de services incluant l'accréditation internationale. Le CIS accrédite les établissements ayant prouvé leur engagement envers l'éducation internationale et l'amélioration continue, en respectant les normes internationales.

L'IB tient à s'assurer que les procédures sur lesquelles repose l'amélioration continue de l'apprentissage dans nos établissements portent sur une réflexion en profondeur. Nous voulons harmoniser les procédures de l'IB partout où cela est possible, de manière à ce que les professionnels de l'éducation puissent se concentrer sur la mise en œuvre de programmes éducatifs rigoureux et de haut niveau. Les écoles du monde de l'IB nous ont signalé qu'il fallait prêter attention aux procédures d'évaluation des établissements, et nous les avons entendues.

La coordination des procédures et des protocoles de l'IB et du CIS relatifs à l'évaluation des établissements scolaires garantissent une analyse cohérente et efficace tout en maintenant les objectifs et les exigences de chaque organisation. Les visites conjointes garantissent que la communauté scolaire prend toutes les mesures nécessaires et qu'elle évolue et s'améliore constamment, en tant qu'école du monde de l'IB et en tant qu'établissement accrédité par le CIS.

L'IB et le CIS se sont engagés à former conjointement des professionnels de l'éducation au fait de la philosophie et du fonctionnement des deux organisations et qui, en participant aux visites des établissements, feront bénéficier les autres de leur vaste expérience des meilleures stratégies d'enseignement en matière d'éducation internationale. Les équipes chargées des visites réuniront des représentants de l'IB et du CIS.

Inclure l'évaluation de l'IB dans le protocole d'accréditation du CIS permettra aux établissements scolaires et aux professionnels de l'éducation chargés de la visite de travailler de concert afin d'évaluer la mission de l'établissement, les programmes d'études, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et, en fin de compte, le caractère et la perspective internationale de cet établissement.

À l'heure actuelle, ce service est uniquement disponible pour les établissements dispensant les programmes de l'IB dans l'ensemble de leur établissement. Les établissements intéressés par les visites conjointes peuvent se mettre en rapport avec leur bureau régional : ibaem.schoolservices@ibo.org pour la région Afrique, Europe et Moyen-Orient, iba.schoolservices@ibo.org pour la région Amériques ou ibapsynchvisits@ibo.org pour la région Asie-Pacifique.

IB Publishing

La collection à succès *IB Questionbank* est désormais disponible dans un nouveau format en ligne

Les trois dernières publications de la collection *IB Questionbank* pour la géographie (en anglais), l'histoire module 2 (en anglais) et l'histoire module 2 (en espagnol) sont disponibles dans un nouveau format en ligne pratique et compatible avec tous les systèmes d'exploitation.

Grâce à cette collection de ressources en ligne, l'utilisateur peut, en l'espace de quelques minutes, créer des tests, des épreuves et des feuilles de saisie des notes personnalisés en prenant pour modèle des centaines de questions d'examen, des barèmes de notation et des rapports pédagogiques authentiques utilisés dans le cadre du programme de géographie (premiers examens en 2011) et du programme d'histoire (premiers examens en 2010) du Programme du diplôme actuellement en vigueur. Cliquez sur les liens ci-

dessous pour souscrire dès maintenant votre abonnement en ligne aux publications suivantes :

- *IB Questionbank Online: Geography* (en anglais) – mars 2013
- *IB Questionbank Online: Route 2 History* (en anglais) – avril 2013
- *IB Questionbank Online: Historia, itinerario 2* (en espagnol) – avril 2013

Systemes de l'environnement et sociétés : ouvrage d'aide à la préparation des examens

IB Prepared: Approach your exams the IB way pour les systèmes de l'environnement et sociétés (en anglais)

Le vingtième ouvrage de la série *IB Prepared: Approach your exams the IB way*, consacré aux systèmes de l'environnement et sociétés, est désormais disponible (en anglais). Cet ouvrage fournit un soutien et des conseils concrets pour aider les élèves du NM comme du NS à se préparer aux examens de systèmes de l'environnement et sociétés dans le cadre du Programme de l'IB en leur permettant :

- d'améliorer leur compréhension des méthodes de notation en comparant les réponses fournies par trois élèves ayant obtenu des notes différentes, et en lisant les commentaires expliquant les raisons de la perte ou du gain de points ;
- de gagner en confiance en lisant les conseils utiles sur les façons d'aborder chaque question, puis de tester leurs connaissances grâce aux annales des épreuves d'examen de l'IB ;
- d'approfondir leurs connaissances du programme, d'obtenir les conseils d'experts et de préparer leurs examens en adoptant la vision de l'IB.

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage dès maintenant sur le magasin en ligne de l'IB : <http://store.ibo.org>.